

Références : RV / CP 2025

Interlocuteur : Camille POURROY
Téléphone : 04 77 69 36 10

Le jeudi 20 novembre 2025

**Aux membres du Conseil Communautaire
de Charlieu Belmont Communauté**

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Communautaire du jeudi 27 novembre 2025 aura lieu à 19h00 :

A la salle des fêtes de Pouilly sous Charlieu

Séance ouverte au public et à la presse

Retransmission sur Brionnais TV

Compte-rendu des décisions du Président

ASSAINISSEMENT

Travaux de curage et d'évacuation des boues de la station d'épuration par filtre planté de roseaux de Vougy « La Gare »

EAU POTABLE

Fixation des redevances d'eau potable 2026 ainsi que des autres tarifs associés

Fixation des contre-valeurs au titre des redevances eau potable de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Validation du budget primitif eau potable 2026

Validation du règlement de service eau potable

Délégation à M. le Président pour les avenants aux contrats en cours (emprunts travaux...)

DECHETS MENAGERS

Validation des tarifs de la redevance générale incitative 2026 – règlement de facturation et annexes financières

Proposition d'admission en non valeurs du comptable public et validation des créances éteintes en matière de redevance générale incitative

COHESION SOCIALE

Validation de la convention territoriale globale 2026-2030

CULTURE

Validation du contrat territorial de lecture publique 2026-2028

Avenant de soutien exceptionnel au cinéma Au fil du temps

ECONOMIE

Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Avenant n°1 avec la convention Territoire d'Industrie

RESSOURCES HUMAINES

Evolution du régime des astreintes avec l'ouverture d'un nouveau service eau potable
Evolution du tableau des effectifs avec l'ouverture d'un service eau potable

DIVERS

Convention avec le Département de la Loire : voie douce en lien avec le giratoire RD487 et chemin des Pansemolles
Convention numérique avec le SIEL (très haut débit)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

René VALORGE,
Président,



Envoi en copie pour information aux suppléants (article L 5 211-6 du CGCT)